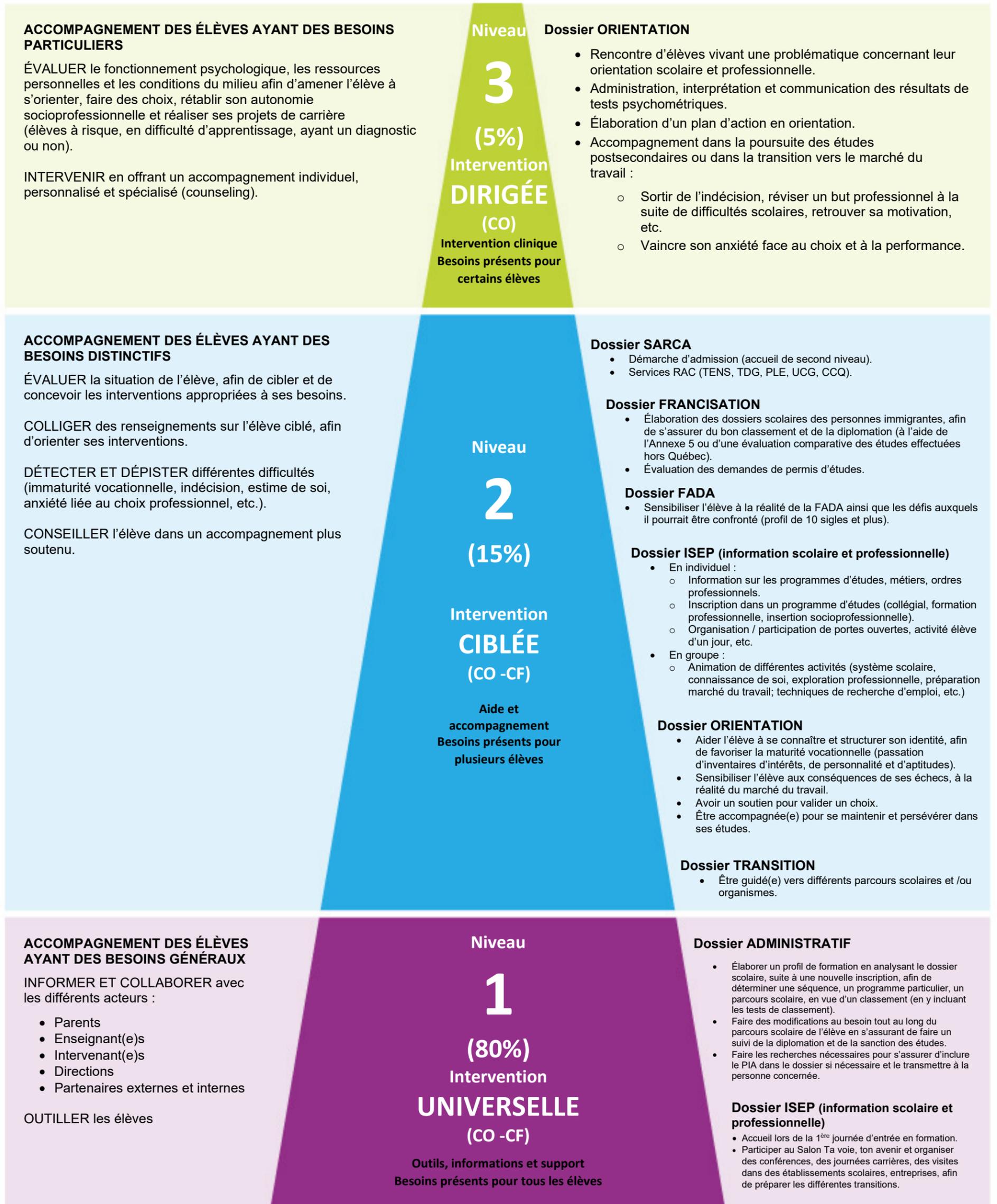


CADRE DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE RÔLE DU CONSEILLER EN FORMATION ET DU CONSEILLER D'ORIENTATION (SECTEUR ADULTES)

Selon les orientations du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)

ACCOMPAGNEMENT

DOSSIERS



Conditions favorables à la réalisation de la mise en œuvre du cadre de référence :

Planification du temps accordé au conseiller en vue d'accomplir les différentes tâches inhérentes à son rôle (rencontres, planification, rédaction, tenue de dossier).
Participation à la formation continue et aux différentes rencontres destinées aux conseillers d'orientation.

Nos collaborateurs :

Personnel de soutien (secrétaire, agent(e) de bureau, TOS, TES), enseignants et directions.

TÂCHES ADMINISTRATIVES – ANNÉE SCOLAIRE

Analyse et traitement des demandes d'admission
Sanction des études

Dossier élèves à risque :

- Élèves EHDAA
- Élèves en FADA
- Élèves en Francisation
- Élèves FBC /TSA
- Refus en FP / Cégep
- Échec TENS / TDG
- Échec dans un ou plusieurs sigles